

11 déc 2020 -15:34

Appartient à Conseil des ministres du 11 décembre 2020

Aide financière pour l'accompagnement de mesures judiciaires pour 2020

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal accordant une aide financière aux organismes pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de mesures judiciaires pour l'année 2020.

Le projet reprend la liste des différentes villes et communes et organismes qui reçoivent un subside pour l'année 2020 pour le recrutement de personnel chargé de l'accompagnement de projets de mesures judiciaires alternatives.

Le montant total des subventions s'élève à 9.159.069,59 euros.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice, chargé de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact.kabinetVVQ@just.fgov.be

Dounia Boumaaza
Porte-parole (FR)
+32 483 85 98 20
dounia@teamjustitie.be

Edward Landtsheere
Porte-parole (NL)
+32 479 44 93 29
edward@teamjustitie.be